

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-102

ASSAINISSEMENT

**11 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500 B)**

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

**Présents : 40**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérard VERGET (Commune de Louvres)  
Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), à Henri GUY (Commune de Mareil-en-France)  
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

**Présents sans droit de vote : 1**

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, le SIAH doit réaliser une canalisation qui permettra à l'eau traitée de la station de dépollution de rejoindre les réseaux existants (collecteur Garges-Épinay) qui se rejettent en Seine.

Le SIAH va ainsi devoir réaliser un collecteur de diamètre 1 200 millimètres en micro-tunnelier sur environ 1 500 mètres linéaires, de la station de dépollution jusqu'au collecteur dit « Garges-Épinay » situé au Centre Technique de Régulation géré par la DEA de SEINE-SAINT-DENIS sur la commune de DUGNY.

En parallèle, en juillet 2017, le SIAH a signé un marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance pour l'extension de la station de dépollution.

En raison de la complexité technique du projet, cette canalisation de transfert nécessite la mise en œuvre d'une procédure spécifique. De ce fait, il est nécessaire de passer un nouveau marché qui permettra de réaliser ladite canalisation. Celle-ci sera passée sous la forme d'un marché de « conception-réalisation », conformément à l'article 91 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

La mise en œuvre de cette procédure nécessite de recourir préalablement à un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui devra aider le SIAH à définir les exigences techniques du projet mais également à respecter la procédure de marchés publics.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé au Comité de délibérer afin d'autoriser le Président à lancer la procédure de marché public de prestations de service pour le recours à l'assistant maîtrise d'ouvrage. Le marché sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 67 et 68 du décret n° 2016-360 ainsi qu'aux seuils de procédures formalisées.

Le montant prévisionnel du présent marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est fixé à 600 000,00 € HT.

Le délai d'exécution prévisionnel du marché sera de 4 ans, comprenant notamment :

- 6 mois pour les études et la rédaction du cahier des charges du marché ;
- 6 mois de suivi de la procédure de passation du marché de conception-réalisation ;
- 3 ans de suivi de travaux.

Les crédits seront prévus au budget assainissement - eaux usées 2018, chapitre 23, article 2315.

**CECI EXPOSÉ**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant l'estimation du projet de marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution pour une durée de 4 ans,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi qu'aux seuils de procédures formalisées en vue du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

1- Autorise le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution (Opération n° 500 B);

2- Prend acte que le montant prévisionnel du présent marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est fixé à 600 000,00 € HT;

3- Prend acte que les crédits seront prévus au budget assainissement - eaux usées 2018, chapitre 23, article 2315;

4- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MESSAGER



Président du SIAH,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 26/12/17

Et affichée le : 11/01/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.